

Vélizy, le 9 février 2022

OBJET : dématérialisation du bulletin de paie

Bonjour à tous,

Le digital a investi tous les pans de notre vie personnelle mais aussi professionnelle. La digitalisation de nos processus est d'ailleurs l'un des objectifs de notre programme Agile. Dans cet esprit, nous avons le plaisir de vous annoncer la dématérialisation des bulletins de paie !

Aussi, nous souhaitons profiter de ces évolutions pour mieux répondre à vos attentes et vous simplifier votre quotidien 😊 Dès le mois de mars 2022, Schindler vous offre un coffre-fort électronique personnel Digiposte +.

Le service Digiposte + de La Poste vous permet de bénéficier de nombreux avantages :



Recevez **automatiquement** tous types de documents numériques (bulletin de paie, factures etc.)



Vos documents numériques ont la **même valeur légale** que leur équivalent papier



Archivez **sans limites de durée** vos documents dans votre coffre-fort numérique



5 Go d'espace personnel de stockage



Accédez à vos documents **partout et tout le temps** depuis un ordinateur, tablette ou smartphone

A compter du mois de mars prochain, vos bulletins de paie seront donc déposés dans ce coffre-fort électronique.

Dans les semaines à venir, vous recevrez une invitation par mail permettant de vous connecter à votre coffre et de finaliser votre inscription. Vous pourrez ensuite accéder à chaque instant et de n'importe où à vos bulletins numériques directement dans votre coffre-fort.

Sachez que dès maintenant et jusqu'au 28 février 2022, vous êtes en droit de refuser le bulletin numérique et passer en bulletin papier par simple envoi d'un ticket sur SOS

Nous espérons que ce nouveau coffre électronique vous facilitera fortement dans vos démarches comme votre quotidien. Vous trouverez également en pièce jointe une rapide présentation du service Digiposte+, à travers tous les avantages qu'il présente, ainsi que le parcours d'inscription. Nous précisons par ailleurs que l'identifiant demandé correspond au matricule à **8 chiffres**, qui est indiqué en haut à droite du bulletin de paie.

La Direction des Ressources Humaines

✂

Je soussigné(e) Nom _____ Prénom _____

déclare refuser le bulletin de paie digital.

Date _____

Signature _____

À retourner avant le 28/02/2022